

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



CAROMB

RESTAURATION SCOLAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-12

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

ADHESION AUX SERVICES D’AFFILIATION GLOBALISEE DE L’OFFRE AGAP’PROFESSIONNEL

Mme Christine Massonnet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Dans la perspective de la modernisation de notre offre de restauration scolaire et de mise en conformité de ce service avec les directives gouvernementales tout en optimisant la démarche achats de ce service, il paraît opportun de faire appel à la Société AGAP’PROFESSIONNEL.

Cette société met gratuitement à notre disposition les ressources suivantes :

- La force d'achat d'une centrale regroupant plus de 1 500 adhérents qui préparent chaque année près de 50 millions de repas.
- L'efficacité d'une politique de référencement de fournisseurs alimentaires et non-alimentaires parmi les opérateurs « leaders » sur le marché national.
- Une mercuriale ouverte et comparative composée de 10 000 articles alimentaires et non-alimentaires, sélectionnés en fonction de critères qualitatifs et économiques, mais résultant de l'observation des habitudes d'achats de tous ses adhérents.
- L'efficacité d'un groupe composé d'experts en nutrition, sécurité alimentaire, gestion, informatique, formation et stratégie d'achat.

Par ailleurs, la Société AGAP'PROFESSIONNEL peut également mettre à notre disposition des services utiles et gratuits, au service de l'aide à la gestion tels que :

- Mise à disposition d'outils informatiques d'aide à la gestion des achats.
- Assistance personnalisée à l'élaboration de notre plan de menus : le service diététique est composé de diététiciennes diplômées. Plusieurs possibilités s'offrent à nous : soit nous utilisons les menus préétablis figurant sur le site (ils sont disponibles avec 2 mois d'avance), soit nous adressons nos propres menus aux diététiciennes par mail qui nous les retournent corrigés et validés (avec des suggestions).
- Facturation globalisée mensuelle et analyse par fournisseur.
- Aide à la mise en conformité à la loi EGALIM.

Ces services sont proposés via l'adhésion aux services d'affiliation globalisée de la Société AGAP'PROFESSIONNEL : ce procédé permet à Agap' Professionnel de nous adresser une seule facture mensuelle. Celle-ci est payable à la société Agap' Professionnel et compile l'ensemble des factures alimentaires et non-alimentaires ayant fait l'objet de commande durant le mois de référence, aux différents fournisseurs référencés (sans aucune majoration de tarif).

Pour sa part, Agap' Professionnel paie les fournisseurs concernés et vérifie la validité des pièces. Ce service est gratuit et a l'avantage de limiter le nombre d'écritures comptables. Toutefois, la procédure de contrôle à réception des marchandises demeure notre responsabilité exclusive.

En ce qui concerne les produits locaux, les fournisseurs font partie de groupes nationaux, mais les entrepôts sont situés dans chaque région qui leur permet de diffuser également les productions locales. Il faut noter que nous sommes libres d'avoir recours à des fournisseurs qui ne seraient pas référencés afin de favoriser les circuits courts. Ainsi nous pouvons utiliser les bénéfices des économies d'échelle potentielles pour dégager des ressources réorientées vers les fournisseurs très locaux.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- D'adopter le principe d'adhésion aux services d'affiliation globalisée de l'offre Agap'Professionnel,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette adhésion et dire qu'elle prend effet à la date de sa signature,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance



Magali AUGIER

Le Maire,



Valérie MICHELIER

Adhésion aux services d'affiliation globalisée

Je soussigné(e)

En qualité de

Engage mon établissement ci-après désigné

<i>(Raison Sociale, adresse)</i>	Tél : Fax : Courriel :
----------------------------------	------------------------------

dans l'adhésion aux services de l'offre Agap'pro, et bénéficie gratuitement :

- des avantages des conditions tarifaires négociées par le service achat,
- de la validation ou l'élaboration de menus budgétisés par des diététiciennes diplômées,
- de l'accompagnement technique via l'accès à l'espace pro sur notre site agap-pro.com,
- de la mise à disposition de l'application d'optimisation de commandes MercuDyn®

Mon établissement

- s'interdit de revendiquer auprès des fournisseurs son adhésion à une centrale de référencement concurrente à Agap'pro,
- accepte la négociation des conditions d'achat des produits alimentaires et des produits non alimentaires auprès des fournisseurs par Agap'pro,
- s'engage à respecter une obligation de confidentialité concernant toutes les données et informations échangées avec Agap'pro durant l'exécution des présentes et ce pendant une durée de cinq (5) ans après la résiliation des présentes,
- détermine librement à partir de ses propres critères de sélection, son choix de fournisseur parmi les offres présentées par Agap'pro,
- est facturé mensuellement par le prestataire de l'ensemble des achats pris en compte, avec une facture détaillée, réalisée selon la formule dite du "prix le prix".

En contrepartie des services mis à la disposition de mon établissement, complétés des charges de responsabilité et des garanties du prestataire (responsabilité civile, accord-cadre), j'autorise, par la présente Agap'pro à se prévaloir de ses accords auprès des industriels et des distributeurs, du volume d'achat que représente mon établissement.

La présente adhésion prend effet à compter du : _____.

Elle est conclue pour une durée indéterminée, chacune des parties ayant la possibilité d'en cesser l'effet à tout moment, sans indemnité de part et d'autre, pour une fin de mois calendaire, à la condition expresse de prévenir l'autre partie par lettre ou courriel, avec accusé de réception, au moins deux (2) mois avant la fin de mois retenu comme échéance.

17 MARS 2023

Solution retenue	Prix HT / mois	
Facture et relevé des prestations	0 € <input type="checkbox"/>	
OU, duplicata des factures fournisseurs pour	Numérique	Papier
moins de 30 factures / mois	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>
de 30 à 50 factures / mois	30 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>
plus de 50 factures / mois	40 € <input type="checkbox"/>	45 € <input type="checkbox"/>
Facture séparée pour le Non Alimentaire	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>	
Réception numérique de mes factures Agap'pro	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>	
J'adhère au prélèvement automatique. (Etablissement privé uniquement)	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>	

Etablissement Privé	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>											
SIRET												
TVA intra-c/taire												
Budget annuel												
Repas / jour	Jours ouverts / an											
Mois ouverts (rayer fermés)	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Version papier de la mercuriale comparative	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/> (Non sans réponse par défaut)											
Directeur d'établissement :	Identité : _____											
Tél : _____	Courriel : _____											
Comptabilité :	Identité : _____											
Tél : _____	Courriel : _____											
Cuisine, achats :	Identité : _____											
Tél : _____	Courriel : _____											
Adresse de livraison si différente :	_____											
Commentaires :	_____											
Cadre réservé à Agap'pro												
Identifiant MercuDyn®	Mot de passe											
Numéro d'affilié												

Fait à _____, le _____.

Pour le bénéficiaire

Cachet, signature avec mention
« bon pour accord »

Pour Agap'pro